

Vous avez dû évacuer en raison des incendies en cours ?

Le fonds social de votre Branche vous soutient financièrement.



Vous remplissez l'une des 3 conditions suivantes :

1

Vous êtes en chômage partiel avec perte de revenus
Jusqu'à 1 500 € d'aide.

2

Vous avez réalisé des dépenses non prises en charge par votre assurance
Jusqu'à 1 500 € d'aide.

3

Votre domicile est endommagé ou inhabitable
Jusqu'à 5 000 € d'aide.



Sous conditions de ressources
30 000 € maximum par part fiscale



Déposez votre demande en ligne

<https://branche-hds.fr/branche/importexport/accueil>